

COMPTES ANNUELS 2016

Rapport des vérificateurs aux comptes

Mesdames, Messieurs,
Chères coopératrices, chers coopérateurs,

Conformément à la législation actuelle et à la mission qui nous a été confiée lors de l'assemblée générale du 16 avril 2016 de notre coopérative Emission Zéro, nous avons vérifié les comptes relatifs à l'exercice 2016.

Tous les documents comptables ont été mis à notre disposition par le GT finances qui nous a également donné tous les renseignements que nous avons demandés sur les comptes et ses annexes.

Nous avons effectué par sondage le contrôle des factures imputées dans les différents comptes qui vous sont remis et nous avons constaté que les dépenses correspondent bien à des pièces justificatives. Nous avons également vérifié, sur base des documents présentés par le GT finances, que les notes de frais étaient bien conformes à l'Art. 3 §4 a) du ROI. Nous nous sommes également attachés à vérifier les principaux postes du bilan à la date du 31 décembre 2016.

A l'actif, dont le total, au 31 décembre 2016, s'élève à 3.025.772 euros, les immobilisations financières sont actées pour un montant de 1.992.197€ dans notre filiale MHP, dans OCHAIN ENERGIE et dans Monceau Hydro. Nous avons vérifié en particulier les engagements dans OCHAIN ENERGIE qui correspondent aux accords des assemblées générales antérieures, à savoir une participation en capital de 1.000.000€ augmenté d'un prêt court terme de 10.000€. Nous avons également vérifié les engagements dans Monceau Hydro. Les actifs circulants correspondent principalement aux crédits courts termes venant de notre filiale MHP. Enfin, la trésorerie totale représentant les comptes courant et d'épargne des banques BELFIUS et TRIODOS s'élève à 863.468€, soldes et mouvements vérifiés.

Au passif, d'une part, les capitaux propres avec notamment le capital souscrit 2.457.780 euros et d'autre part, les dettes, principalement le dividende et les remboursements des coopérateurs démissionnaires. A cet égard, les contrôleurs aux comptes préconisent l'assainissement des dividendes non distribués depuis plusieurs années pour des motifs valables. De même, le capital non appelé résulte d'une situation datant de la fondation de la coopérative ; il doit être régularisé. L'analyse des dettes diverses n'apporte aucun commentaire.

Au niveau du compte de résultat, les « produits » sont essentiellement constitués par le dividende de la filiale MHP et les intérêts créditeurs des comptes bancaires, les « charges » sont principalement composées des frais de fonctionnement (48.402€), des taxes et de la ristourne à la fourniture d'électricité. Le résultat de l'exercice se clôture positivement à 288.267€.

Le bénéfice à affecter est de 494.385€ ; il résulte d'un bénéfice d'exercice antérieur de 206.118€ augmenté du bénéfice de l'exercice de 288.267€. Les contrôleurs aux comptes recommandent d'agir avec précaution pour tenir compte des aléas de démarrage des investissements en cours. A cet effet, le CA, interrogé sur ce point, accepte de réserver des disponibilités à hauteur de 200.000€.

Suite à ces vérifications, nous proposons à l'assemblée générale d'approuver, sans réserve, les comptes de l'exercice 2016 tels qu'ils vous sont présentés.

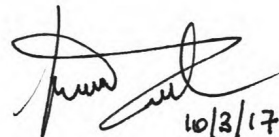
Cette mission de vérificateurs aux comptes a été réalisée de manière indépendante ; elle a visé à vérifier les engagements principaux pris par la coopérative conformément aux décisions de l'assemblée générale et à l'esprit de service énoncé dans nos statuts.

En vous remerciant de votre confiance en nous confiant cette mission, nous vous prions, de recevoir, Mesdames, Messieurs, chères coopératrices, chers coopérateurs, nos salutations coopératives.

Fait à Namur, le 10 MARS 2017

Pierre AUBRY

Philippe DELFORGE



10/3/17